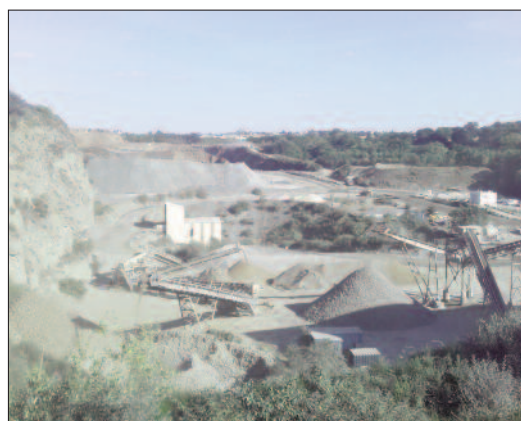


Richesses des Côtes-d'Armor Biodiversité & biotraitement végétal Tréguieux et Quessoy (Côtes-d'Armor)

Jeudi 7 novembre 2019

Dans les environs de Saint-Brieuc, nous découvrirons deux exploitations de ressources minérales qui présentent des aspects assez inédits pour notre profession.

En premier, la carrière de la Croix Gibat à Tréguieux appartenant au groupe CMGO (Carrières et Matériaux du Grand Ouest, Groupe Colas). Cette carrière, en activité depuis plus de 50 ans, exploite un gisement d'amphibolite avec une autorisation à 270 000 t/an. Dans le cadre de la prolongation de son arrêté préfectoral, CMGO a engagé des travaux en concertation avec des associations environnementales et la municipalité. La création d'un tunnel à chauves-souris est un point spécifique de la préservation de la biodiversité qui a été mis en œuvre.



Carrière CMGO / Colas à la Croix Gibat, Tréguieux.

© CMGO / Colas



Carrière Soka à Quessoy.

© Soka

Nous visiterons aussi l'ensemble des activités françaises de la société Soka. Cette société exploite depuis plus de 65 ans un gisement de kaolin à Quessoy. Outre la carrière, le site comprend des installations du process habituel de valorisation de ce kaolin : lavage, décantation, filtre-presses, séchage, broyage pour servir de nombreux marchés (sanitaire, charges) tant en France qu'à l'international (55 % d'export).

Mais depuis plusieurs années, grâce aux efforts de R&D (1 M€/an), la société a mis au point un kaolin calciné destiné, en particulier, au traitement bio des végétaux. Un investissement récent de calcination a été réalisé sur le site il y a deux ans. Le site a obtenu les certifications ISO 9001, ISO 14001 et FAMIQS (sécurité alimentaire).

programme

- 9 h 30 **Accueil** au Brit Hotel
- 10 h 00 **Départ en autocar pour la visite du site de la Croix Gibat (CMGO)**
- 11 h 30 **Retour au Brit Hotel.** Exposé des deux entreprises sur les aspects spécifiques de leurs unités avec, en particulier, intervention de partenaires (association environnementale) pour CMGO
- 12 h 30 **Déjeuner sur place**
- 14 h 00 **Visite du site Soka, à Quessoy**
- 16 h 30 **Fin de la journée, cocktail offert par Soka**

important

Le nombre de visiteurs étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.
Prévoir impérativement les EPI : bottes ou chaussures de sécurité, casque et baudrier de sécurité.

conditions générales

INSCRIPTION

Les personnes désirant participer aux journées techniques de la Société de l'industrie minérale sont invitées à remplir le bulletin d'inscription.

Les bulletins d'inscription doivent être accompagnés du chèque correspondant ou des informations complètes concernant le paiement par carte bancaire. Les bulletins sont adressés à :

Société de l'industrie minérale
17 rue Saint-Séverin, 75005 Paris (France)

Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), le participant reçoit :

- une confirmation d'inscription ou une facture,
- et éventuellement une notice d'information sur les conditions de déroulement particulières à la session (lieu, plan, transport, accueil, déjeuner de travail, hébergement, etc.).

L'adhésion individuelle à la Sim est de 50 euros.

L'adhésion REC (retraité, étudiant ou en recherche d'emploi) est de 30 euros.

important

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.

MODALITÉS D'ANNULATION

Toute annulation devra être signalée par écrit au secrétariat des inscriptions dès que possible.

En cas d'urgence, l'annulation pourra être annoncée par téléphone (secrétariat des inscriptions, +33 (0)1 53 10 14 70). **Dans ce cas, elle devra faire l'objet d'une confirmation écrite sous 24 heures.**

Toute demande d'annulation parvenant au secrétariat de la Sim 30 jours avant la date de la journée technique sera prise en considération et fera l'objet d'un remboursement ultérieur avec une retenue de 8 € pour frais de gestion.

Toute demande d'annulation parvenant entre 15 et 30 jours avant la date de la journée technique fera l'objet d'un remboursement partiel, limité à 50 % du montant.

Enfin aucune demande de remboursement ne pourra être prise en considération si la demande d'annulation parvient au secrétariat de la Sim moins de 15 jours avant la date de la journée technique.

RESPONSABILITÉ

La Sim ne pourra être tenue pour responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation de la journée technique par suite d'une insuffisance d'inscriptions, d'annulation des sociétés nous recevant pour les journées techniques et de tous faits exceptionnels (grèves, intempéries, etc.).



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT UNE INSCRIPTION

Secrétariat des inscriptions de la Sim :

Tél. +33 (0)1 53 10 14 70 - Fax : +33 (0)1 53 10 14 71

E-mail : contact@lasim.org

Bulletin d'inscription

Journée technique district Ouest

Jeudi 7 novembre 2019

Richesses des Côtes-d'Armor / Biodiversité & biotraitement végétal,
à Tréguieux et Quessoy (Côtes-d'Armor)

Nom : Prénom :

Société : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél. : Fax : E-mail :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Secteur : administration - organisme public recherche - ingénierie enseignement fédération - association

industrie fabricant de produit finis exploitant constructeur - fournisseur autre.....

Je souhaite recevoir les lettres d'information de la Sim par e-mail

Frais de participation : 60 € TTC pour les membres Sim

n° de carte membre obligatoire : /

75 € TTC pour les non-membres

→ Je règle par CB Eurocard Mastercard Visa American Express

N° : / / /

Date d'expiration : / 3 derniers chiffres au dos de la carte :

Titulaire :

→ Je règle par chèque joint, à l'ordre de la Sim, tiré sur une banque française

→ Je règle par virement immédiat, en euros, sur le compte bancaire de la Sim (motif : JT19-12) :

SG Paris Saint-Michel IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 6256 107 BIC : SOGEFRPP

profitez-en pour adhérer à la Sim !

- société 285 €
- individuelle 50 €
- retraité, sans-emploi, étudiant, enseignant 30 €

Adhérer à la Sim, c'est...

- ✓ être informé des **évolutions techniques** de vos métiers ;
- ✓ bénéficier de l'organisation de la Sim, **lieu d'échanges et de rencontres** ;
- ✓ profiter des **synergies existant entre toutes les professions réunies** au sein de l'Association.

Adhérer à la Sim c'est aussi **bénéficiaire de 20 % de réduction** sur toutes les manifestations et publications de l'association.

www.lasim.org